

Séance ordinaire du Mardi 6 Octobre 2015

Convocation : en date du 01/10/2015 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Ms MAGNIER Christian - DEMAREST Johan - PARIS Didier – BLONDEL Frédéric - CORNU Julien - DEMONCHAUX David – GRINCOURT Adrien - MOREL Didier.
Mmes MELLIER-FOURNIER Isabelle - FLICOT Isabelle.

Absent : Mme CLIPET Catherine.

Mme MELLIER-FOURNIER a été nommée secrétaire de séance.

Le Mardi 6 Octobre 2015 à 20 Heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur MAGNIER Christian, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Lecture est faite du compte rendu de la dernière séance qui n'appelle aucune observation particulière.

➤ **Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)** :

Suite à la loi NOTRE qui impose le seuil des Communautés de Communes à 15 000 habitants, Mr le Maire informe que lors de la dernière réunion à la CCVV, différents scénarios sont envisagés et souhaite connaître la tendance du conseil municipal :

- CCVV / CC Baie de Somme Sud : 9 contre et 1 abstention
- CCVI / CCVV : 9 pour et 1 abstention
- CCVI / CCVV / CC Hallencourt : 9 pour et 1 abstention
- CCVV / CC Baie de Somme Sud / CC Hallencourt : 9 contre et 1 abstention
- CCVV / CCVI / CC Baie de Somme Sud : 9 contre et 1 abstention
- CCVV / CCVI / CC Hallencourt / CC Baie de Somme Sud : 1 pour, 8 contre et 1 abstention
- CCVV / CCVI / CC Hallencourt / CC Baie de Somme Sud / CC Abbevillois : 9 contre et 1 abstention

➤ **Questions diverses** :

Présentation du site internet :

Monsieur MOREL présente le site internet de Toeufles qu'il a mis en place. Le site est consultable depuis l'adresse : <http://www.communedetoeufles.fr>.

Bras de débroussailleuse :

La Commune va le mettre en vente dans l'état au prix de 300 euros.

Enduit de la salle des fêtes :

Mrs DEMAREST et PARIS informent les membres du Conseil que Mr Maloigne de la société Bâtim'Enduit est venu voir les travaux à réaliser sur le mur. D'après lui, le mur a beaucoup de fissures, il n'est donc pas possible de faire un soubassement en briques. Il pense qu'un enduit sera plus solide contrairement à des briques.

Mr CORNU ne partage pas son avis et propose de rappeler Mr MALOIGNE.

La séance est levée à 21h15.